



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Albert Sorel
Honfleur

Convention Mini-Stage

Année scolaire 2024-2025

La présente convention est établie entre :

Entre le lycée polyvalent :

Lycée Albert Sorel
Avenue du Labrador
14 600 Honfleur

Tél : 02 31 81 68 68
Courriel : ce.0140056k@ac-normandie.fr

Représenté par le proviseur : **M. Emmanuel LEROY** en qualité de Chef d'Établissement

Et l'établissement d'origine :

Nom :
Adresse :
.....
.....

Tél :
Fax :
Courriel :

Représenté par : en qualité de Chef d'Établissement

Concernant le stagiaire :

Nom :
Adresse :
.....
.....

Prénom :
Classe :
Date de naissance :
Téléphone :

Qui accomplit un stage dans le cadre de la préparation à l'orientation en :

Intitulé de la formation :

L'élève se présentera à l'accueil du lycée Polyvalent Albert SOREL :

Le : / / à h..... et quittera l'établissement le / / àh.....

Régime de l'élève durant le mini stage :

Interne - demi-pensionnaire - externe (rayer les mentions inutiles)

ARTICLE 1 : Les élèves gardent le statut scolaire pendant la durée du mini-stage et s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Les élèves sont associés aux activités du Lycée, concourant directement à l'action pédagogique. Le Chef d'établissement d'accueil s'engage à prévenir le collège/lycée dans les meilleurs délais, de toute absence ou retard d'un stagiaire. En outre, en cas de manquement grave, il pourra mettre fin au stage, sous réserve de prendre l'attache du Principal/Proviseur de l'établissement du stagiaire.

ARTICLE 2 : Les stages en Lycée ont pour objectif de :

- recueillir des informations qui lui permettent d'élaborer son projet personnel d'orientation,
- se confronter à des savoir-faire professionnels dans le cadre de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité.
- mettre en œuvre des savoir-être (adaptabilité, mobilité, autonomie etc.),
- s'informer sur un mode de formation.

ARTICLE 3 : L'établissement d'origine doit contracter une assurance couvrant tout incident pouvant survenir à un élève pendant le trajet entre le collège et lycée Albert SOREL et dans celui-ci de par sa faute.

ARTICLE 4 : En cas d'accident concernant un élève stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, le proviseur de l'établissement d'accueil, s'engage à prévenir le collège/lycée le plus rapidement possible. Il appartiendra alors au Principal/Proviseur de l'établissement du stagiaire d'avertir la famille et d'entreprendre les démarches administratives nécessaires.

ARTICLE 5 : Le stagiaire a la possibilité de déjeuner dans l'établissement **sauf pour les élèves du collège A. Allais qui doivent déjeuner dans leur établissement.**

Le repas du midi reste à la charge de l'élève (facturé au collège si l'élève est demi-pension dans son établissement) au tarif est de 4€22.

Le stagiaire a la possibilité de découvrir l'internat la veille de sa journée d'observation (sous réserve de disponibilité). L'hébergement ainsi que le petit déjeuner sont pris en charge par l'établissement. Il devra arriver la veille de la journée de stage soit :

Le jeudi soir à 19 h 00 pour le repas (repas offert).

Annexe pédagogique

Nom et fonction de la personne chargée du suivi de l'élève dans l'établissement d'accueil :

M. HAUPAIS, Proviseur Adjoint

M. MERIEULT, Assistant Technique du Proviseur

Mme CHEVALIER, Secrétaire de Direction

- Découverte du **Bac Pro Logistique les vendredis de 8 h 30 à 15h40**. Possibilité de découvrir l'internat le **jeudi soir**.
 - De 8h30 à 12h00 et de 13h40 à 15h40 avec M. Donnet.
- Découverte du **Bac Pro Constructeur bois** et du **CAP Charpentier, les vendredis de 8 h 30 à 15h40**. Possibilité de découvrir l'internat le **jeudi soir**.
 - De 8h30 à 12h00 et de 13h40 à 15h40 avec M. Legrix ou M. Humbert.
 -

Merci de contacter le lycée par mail : **ce.0140056k@ac-normandie.fr** en indiquant l'option à découvrir. Vous recevrez les informations nécessaires en fonction de l'évolution des conditions.

Annexe d'hébergement

Si dans le cadre du mini stage, l'élève est hébergé à l'internat de notre établissement, celui-ci devra se prémunir d'un « kit d'interne » comprenant :

- ✓ 1 couette avec sa housse (ou sac de couchage)
- ✓ 1 alèse (190x90)
- ✓ 1 drap housse
- ✓ 1 oreiller et 1 taie
- ✓ Le nécessaire de toilette
- ✓ Un change
- ✓ Un cadenas à clé pour l'armoire

- Arrivée prévue au portillon de l'internat à 18h30 (200 m au-delà du parvis du lycée) et installation en chambre (prévoir le nécessaire de couchage et de toilette)

- En cas de problème (retard, annulation) prévenir les personnels concernés par cet accueil du soir : **par mail : valerie.le-luyer@ac-normandie.fr, ou bien par téléphone aux numéros suivants AED : 02 31 81 68 57 (filles) et aux 02 31 81 68 58 ou 02 31 81 68 59 (garçons), salle commune 02 31 81 68 74**

Tout problème de santé doit être signalé (PAI, traitement en cours jour et nuit avec ordonnance et autorisation manuscrite de la famille pour administrer le médicament)

Annexe financière

Le repas du midi (4€22) est à la charge de :

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| ✓ La famille (paiement le jour même) : | oui | / | non |
| ✓ Du collège (facturation au collège) : | oui | / | non |

Annexe assurances

Pour l'établissement d'origine

Nom de l'assureur :

N° du contrat :

Pour le Lycée Albert SOREL

Nom de l'assureur : **MAIF**

N° du contrat : **1159396D**

Le chef d'établissement d'origine Date : / / Cachet et signature	Le représentant légal Date : / / Signature : L'élève : Signature :	Le chef d'établissement du lycée Albert Sorel Date : / / Cachet et signature : Emmanuel LEROY
--	--	---

Nota : Fournir la fiche urgence (document établi par l'établissement d'origine)